



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE



Séance du : 26 septembre 2013

Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon

CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N°440 Objet : Demande de subvention aux Fédérations de pêches de la Loire et du Rhône pour les travaux inscrits dans le nouveau plan de gestion qui fait l'objet d'un avenant de prolongation du contrat de rivière

Monsieur le Président explique que les grandes lignes du nouveau plan de gestion de la végétation et des ouvrages sur l'ensemble du bassin versant ont été présentées en comité de rivière. Le montant prévisionnel intégrant les travaux réalisés en régie ou confiés aux brigades rivières fait apparaître un montant de 556 250 € pour les deux années 2013 et 2014. Le projet de démantèlement du plan d'eau de Ste Catherine sur la Platte est intégré dans ce coût, il a été estimé à 150 000 € HT.

Certaines opérations seront cofinancées par les fédérations départementales de la Pêche de la Loire et du Rhône ce qui viendra en déduction du coût résiduel porté par le SIMA (et donc par les EPCI). Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une subvention auprès des fédérations départementales de la Pêche de la Loire et du Rhône.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des fédérations départementales de la Pêche de la Loire et du Rhône pour les travaux inscrits dans le nouveau plan de gestion qui fait l'objet d'un avenant de prolongation du contrat de rivière.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 26 septembre 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier